

Exercices sur les BRICS et l'édit de Caracalla

Distinguer une notion géopolitique contemporaine et un acte juridique antique — Corrigé

Durée indicative : **45 min**

Prénom :

Corrigé détaillé

Exercice 1 — Repères essentiels

- Les cinq États des BRICS au sens du cours sont le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.
- L'édit de Caracalla est promulgué en 212 après J.-C. par l'empereur Caracalla.
- Il ne faut pas les confondre car les BRICS sont un groupe d'États contemporains étudié en géopolitique, tandis que l'édit de Caracalla est une décision juridique prise dans l'Empire romain antique.

Exercice 2 — Classer pour ne pas confondre

- Cette affirmation concerne les BRICS : ils regroupent des États considérés comme des puissances émergentes, dont le poids économique, démographique et diplomatique s'affirme dans le monde contemporain.
- Cette affirmation concerne l'édit de Caracalla : il accorde la citoyenneté romaine à presque tous les habitants libres de l'Empire en 212 après J.-C.
- Cette affirmation peut concerner les deux : les BRICS se localisent sur un planisphère actuel, tandis que l'édit de Caracalla se situe dans le temps antique et dans l'espace de l'Empire romain.
- Cette affirmation peut concerner les deux, mais différemment : les BRICS cherchent à peser davantage dans les relations internationales, tandis que l'édit de Caracalla peut être compris comme un moyen de renforcer la cohésion et l'intégration dans l'Empire romain.

Exercice 3 — Analyse guidée de documents décrits

- Le document 1 relève de la géopolitique contemporaine, car il présente des États actuels et leur place dans le monde. Le document 2 relève de l'histoire antique, car il porte sur une décision impériale romaine de 212 après J.-C.
- Les espaces ne sont pas de même nature : les BRICS sont des États souverains répartis sur plusieurs continents, alors que l'édit de Caracalla concerne l'espace politique unifié de l'Empire romain.
- Le document 1 montre l'influence croissante de certains États dans la mondialisation. Le document 2 montre le pouvoir de l'empereur romain, capable de transformer le statut juridique des habitants libres de l'Empire.

Exercice 4 — Rédiger une comparaison organisée

- Exemple de réponse : Les BRICS sont un groupe de puissances émergentes du début du XXI^e siècle, tandis que l'édit de Caracalla est une décision juridique prise en 212 après J.-C. dans l'Empire romain.
- Exemple de réponse : Les BRICS renvoient à la montée en puissance d'États qui cherchent à renforcer leur place dans l'économie et la diplomatie mondiales. L'édit de Caracalla, lui, concerne l'intégration juridique des habitants libres dans un empire antique dominé par Rome.
- Exemple de réponse : Comparer ces deux notions est utile car elles parlent toutes deux de puissance, d'espace et d'intégration, mais dans des contextes très différents. Cette comparaison permet d'éviter les confusions entre le monde contemporain et l'Antiquité. Elle aide aussi à mieux organiser une réponse en histoire-géographie.